



connectivité

diversité et inclusion | *diversity and inclusion*
pour réussir notre avenir | *to achieve success*

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport seront assumés par les organismes sauf, dans certains cas, La Passerelle-I.D.É adoptera une approche axée sur un principe d'équité et sous réserve de la disponibilité des fonds en vue de déboursier les frais de transport (ex. organismes situés dans des régions éloignées, etc.).

Dans de telle situation, l'organisme aura à soumettre une explication dans la section réservée à cette fin dans la demande en ligne et/ou des documents justificatifs.

Seulement les frais qui correspondent au moyen de transport moins coûteux seront considérés.

Coûts total de transport par participants en fonction du Face à face qui aura lieu le plus près de votre organisme.	Raisons pour lesquelles votre organisme fait une demande en vue d'un remboursement des frais de déplacements (transport)	Titre du/des documents justificatifs (veuillez aussi annexer au questionnaire)

L'organisme doit soumettre le document suivant par courriel à fatoumata@passerelle-ide.com